



## *MAIRIE de CONQUEREUIL*

**COMPTE-RENDU**  
*du*  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**1<sup>er</sup> juin 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 25 mai 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – Mme BENARD Sylvie – M. BOUJU Joseph – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – Mme CLERET Christelle – M. SALMON Sébastien – Mme DELETANG Fabienne – M. CORNU Vincent – Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CHAUSSEE Lucien et M. BEUPERIN Jean.

**Secrétaire de séance** : Mme CAER Marie

### **1) Présentation de Bruded par Mme Mima Galès,**

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. L'adhésion permet de bénéficier des expériences des autres, les bonnes comme les mauvaises, tout en acceptant de partager les siennes. Le réseau sert à créer du lien entre ses adhérents et à faire circuler tous documents qui peuvent être utiles à leurs projets. Le réseau a 3 objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau

L'adhésion est demandée par la collectivité et doit faire l'objet d'une délibération en conseil communal. La cotisation annuelle de la commune est de 0.30 €/habitant soit environ 330 €/an pour Conquereuil.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'adhérer au réseau Bruded pour l'année 2021.**

## 2) Projet d'extension de l'école publique et acquisition de terrain,

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 le cabinet d'architecte Drodolot et le bureau d'études Cairn ont présenté aux membres de la commission le projet définitif de l'extension de l'école. Des précisions ont d'ailleurs été apportées concernant :

- Le parking et les implantations des éclairages publics,
- L'emplacement du mur de soutènement,
- L'évacuation des eaux usées.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

1. Préparation du dossier de consultation aux entreprises avec l'architecte et présentation à la commission fin juin début juillet,
2. Validation du DCE en réunion de conseil mardi 13 juillet,
3. Lancement de la consultation aux entreprises début septembre,
4. Commencement de la phase de préparation de chantier novembre/décembre.

Le montant estimatif des travaux est affiné à 507 500 € HT. Le permis de construire a été déposé début mai. Les notifications de subventions n'ont pas encore été reçues en mairie.

Dans un deuxième temps, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son souhait d'acquérir ou non le terrain de Mme Houguet parcelle cadastrée ZY299 d'une superficie de 485 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De se positionner en faveur de l'acquisition du terrain ci-dessus décrit appartenant à Mme Houguet Armelle.**
- **D'autoriser la Maire à faire les démarches nécessaires auprès de la propriétaire en l'informant que la commune souhaite se porter acquéreur de son terrain.**

## 3) Passage anticipé au référentiel budgétaire M57,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicables aux métropoles ;

Vu l'avis favorable du comptable,

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **Pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022, les règles comptables accompagnant ce**

**passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.**

#### **4) Conseil municipal des enfants,**

La commission CME s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur le règlement, sur la charte des jeunes conseillers, ainsi que sur une carte d'électeur. La directrice de l'école de la Renaissance a confirmé l'intérêt de l'équipe enseignante, qui semble prête à s'impliquer dans ce projet.

Le Groupe CME a déjà établi un programme afin de pouvoir procéder à l'élection du premier conseil municipal des enfants en octobre 2021. Il concernera les élèves de CM1 et CM2 la première année et les CM1, CM2 et 6ème à partir de la deuxième année : donc les enfants de 9,10 et 11 ans.

Les prochaines étapes seront :

- Juin 2021 : présentation dans l'école de Conquereuil auprès des classes concernées (Date à confirmer). Un courrier leur sera confié à ce moment-là, pour que leurs familles soient impliquées. Ce courrier sera envoyé par courrier aux enfants qui ne vont pas à l'école de Conquereuil.
- Une deuxième présentation en septembre (semaine du 13) pour « relancer » le projet et poser le cadre.  
Distribution des cartes électorales, et un envoi par mail aux familles de tous les documents nécessaires (règlement, charte...).
- Dépôt des candidatures pour le 20 septembre au plus tard.
- Élection le 9 octobre en mairie (et par correspondance).
- 6 novembre : Premier conseil Municipal des enfants : présentation du Maire, des locaux municipaux et premières discussions autour des envies et propositions des enfants.

La commission s'interroge sur la possibilité d'accompagner les enfants candidats au Conseil Municipal des Enfants dans le cadre des TAP à l'école de la Renaissance. L'idée serait de les aider dans leur campagne électorale, et également de commencer à soulever des sujets qui les intéressent.

Par la suite, sur les mêmes créneaux, les TAP pourraient rester un créneau de travail et de discussion pour la mise en place des idées et des projets.

Il est proposé au conseil municipal de donner mandat à la commission pour poursuivre la mise en œuvre du projet de CME pour la rentrée de septembre.

**Il sera nécessaire de trouver un créneau de réunions hors temps scolaire pour faire en sorte que les enfants scolarisés ailleurs qu'à Conquereuil puissent avoir accès à ces temps de travail.**

## 5) Tarifs de la restauration scolaire et règlement,

Par délibération en date du 4 mai 2021 le conseil municipal avait validé le principe de mettre en place un tarif différencié à la cantine tenant de quotients familiaux des familles.

La commission cantine s'est réunie dernièrement afin de proposer au conseil une tarification :

Quotient	0-400	401-600	601-800	801-950	951 et +
Nb Enfants	8	9	19	12	60
Nb Familles	5	4	14	6	44
Proposition de la Commission	2.40 €		3.20 €		3.95 €
Autre proposition	3.00 €		3.50 €		3.95 €

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)**

→ De retenir la deuxième proposition de tarifs soit :

- 0-600 € à 3.00 €
- 601-950 € à 3.20 €
- 951 et plus à 3.95 €

**Puis décide à la majorité 12 voix pour (1 abstention) ce qui suit :**

- Entérine le principe qui dit que les familles qui ne fourniraient pas leur QF se verraient attribuer le tarif maximum soit 3.95 €/repas.
- Le repas réservé et non pris (sans prévenir la mairie et sauf maladie) sera facturé et majoré de **1€ supplémentaire.**
- Le repas pris mais sans réservation préalable auprès de la mairie sera facturé et majoré de **1 € supplémentaire.**
- De conserver le tarif adulte à 6.15 €,
- De supprimer le tarif « repas occasionnels »,

*Un tour de table est réalisé afin que chacun exprime sa position. Les membres élus de la commission cantine se sont positionnés sur les tarifs 2.40 €, 3.20 € et 3.95 € comme proposés lors de la dernière commission cantine.*

## 6) Convention concernant la participation des frais de fonctionnement à l'école Ste Marie à Guémené et forfait 2020,

Chaque année la commune délibère afin de déterminer le forfait communal à verser à l'école Ste Marie de Guémené pour les élèves habitant Conquereuil (et entrant dans la dérogation géographique c'est-à-dire au nord de la RD 3 et Le Foy, Ste Emilie). Depuis plusieurs années ce forfait est revu tenant compte de l'indice des prix à la consommation (INSEE).

Cependant, l'école Ste Marie étant sous contrat d'association la commune doit normalement participer à la même hauteur financière que pour les enfants de l'école publique de Guémené.

*Code de l'éducation L442-5 "Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. »*

*Article R 442-47 "En aucun cas, les avantages consentis par les collectivités publiques pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis par les mêmes collectivités et dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public correspondants du même ressort territorial."*

Il y a donc lieu de revoir à la hausse la participation de la commune envers l'école Ste Marie. La présente convention présentée a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'École Primaire Privée Ste Marie à Guémené-Penfao par la commune de Conquereuil, ce financement constitue le forfait communal.

Dans le respect du principe d'équité entre les élèves scolarisés à l'école publique et privée, le forfait communal versé à l'école privée Ste Marie ne saurait être supérieur à celui versé à l'école publique de Guémené-Penfao. De même, les dérogations qui s'appliquent à l'école publique de Guémené s'appliqueront également à l'école Ste Marie, à savoir, les dérogations géographiques.

**Les parties se sont entendues pour retenir comme forfait le montant qui sera fixé par la mairie de Guémené-Penfao pour les élèves de son école publique (dans la mesure où cette participation ne dépasse pas celle de Conquereuil pour ses élèves).**

A titre indicatif en 2019/2020 le forfait communal pour les élèves de Conquereuil scolarisés à l'école publique de Guémené est le suivant :

- ✓ Elémentaires : 455 € (au nombre de 3)
- ✓ Maternelles 1598 € (au nombre de 1)

A titre indicatif 10 élèves sont inscrits à Ste Marie en 2019/2020 :

- ✓ 3 en maternelles : 4 794 €
- ✓ 7 en élémentaires : 3 185 €

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De valider la convention avec l'école Ste Marie de Guémené selon les termes exposés ci-dessus, il est précisé que cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée d'un an reconductible tacitement.**
- **De fixer le forfait communal à 191.72 € / élève pour terminer l'année scolaire 2020/2021.**

---

## **7) Adhésion au CPIE pour les haies bocagères**

Sur proposition du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Val de Vilaine, il est proposé la signature d'une convention afin de permettre aux habitants souhaitant planter ou replanter des haies bocagères, de bénéficier d'un soutien technique et financier.

Le CPIE propose une étude de faisabilité, des conseils, la fourniture des plants adaptés et des protections contre le gibier. La plantation devra avoir un rôle de brise-vent, de lutte contre l'érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager.

L'idée étant de répartir le coût du chantier de plantation entre la commune et le planteur (le particulier), 50% chacun. Cela représente une prise en charge par la commune à hauteur de

2.5€ par mètre linéaire planté (idem pour le particulier). Par ce levier, les particuliers bénéficieront d'un accompagnement technique pour réussir leur plantation ainsi qu'une réduction du coût grâce à la participation financière de la commune. Le travail de plantation en lui-même restera à la charge des particuliers.

A titre d'exemple pour 100 ml de plantations, il faut environ 60 plants, du paillage, des agrafes, des frais de dossier soit un total de 526.30 € soit 5.26 € le ml. Dans ce cas de figure la répartition commune / particulier est de 263.30 €.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- **D'adhérer au projet du CPIE Val de Vilaine « l'arbre et la haie »**
- **De participer financièrement à la plantation de haies bocagères dans la limite de 1000 € par an et pas plus de 250 € par personne.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

---

### **8) Devenir de la maison au 1 rue de la Bédauçais**

Exposé de M. Le Maire :

La maison au 1 bis rue de la Bédauçais appartient à la mairie et est actuellement inoccupée. Il est proposé de s'interroger sur son devenir :

Rappel des caractéristiques de la maison :

- Maison en pierres : Cadastrée section G n° 1418
- 1 seule pièce habitable,

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide :**

- De rénover cette maison afin d'en faire un logement social d'urgence pour 1 voire 2 personnes (couple).

---

### **9) Questions et informations diverses :**

- Planning des élections,
- Aménagement rue de J-B Friot : le Maire précise avoir reçu, avec deux adjoints, trois maitrises d'œuvre spécialisées dans les aménagements de bourg. Chacune doit renvoyer ses frais d'honoraires.
- Saint Donatien : des devis ont été demandés pour raccorder l'ancienne école au réseau d'assainissement collectif. La commission St Donatien a décidé, pour faire connaître l'endroit, d'organiser une fête champêtre le 14 juillet prochain. Les associations vont être prochainement conviées à une réunion.
- Déménagement du stockage des services techniques de la station vers un nouvel endroit plus proche des ateliers municipaux.
- Carrière du Tahun : les conclusions du commissaire enquêteur sont désormais connues. Ce dernier émet un avis favorable à la réouverture de la carrière assorti de réserves et contraintes pour l'exploitant.
- La chronique : la dernière chronique a été distribuée trop tard.

La secrétaire de séance  
Marie Caer



Vu le Maire

